



Groupe risque pour l'état de santé et inspectorat (GRESI)

Formulaire d'inspection

Version 2026

Création, extension, transformation ou exploitation
d'une institution de santé (IS) de type :
établissement médico-social (EMS)

Nom de l'établissement

Adresse

Date de l'inspection

CONTEXTE GENERAL :

La surveillance des conditions médico-sanitaires nécessaires pour garantir la qualité des prestations de soins relève du service du médecin cantonal (SMC) de l'office cantonal de la santé (OCS).

Les compétences des autres services sont réservées.

L'inspection est effectuée par les inspectrices et inspecteurs du groupe risque pour l'état de santé et inspectorat (GRESI) du SMC.

Dans le cadre de sa mission de surveillance, le GRESI :

- Œuvre pour la promotion, la protection, le maintien et le rétablissement de la santé des personnes dans le respect de la dignité, de la liberté et de l'égalité de chacun et pour la garantie à l'égalité d'accès à des soins de qualité ;
- Contribue au développement et à l'amélioration de la qualité des prestations de soins et d'accompagnement au sein de l'IS ;
- S'assure que l'institution de santé dispose notamment des locaux, des équipements et des professionnelles et professionnels de santé (PdS) nécessaires, en adéquation avec la mission annoncée.

L'exploitation doit être conforme aux exigences légales en vigueur et aux règles de bonnes pratiques recommandées par les sociétés de discipline concernées.

CONTEXTE DES INSPECTIONS 2026 et 2027 :

L'inspection « *sélection de critères* » des EMS du canton de Genève repose sur un thème défini annuellement par le SMC.

Pour les années 2026 et 2027, la surveillance est centrée sur la prévention et le contrôle des infections (PCI). Le suivi des mesures correctives issues des inspections précédentes sera réalisé auprès des EMS concernés.

Ces critères ont été intégrés au présent formulaire.

Le formulaire d'inspection a été élaboré en collaboration avec le secteur des maladies transmissibles et réponse sanitaire (MTRS) du SMC.

L'ensemble des directions, des médecins répondants et des responsables des soins ont été informés en mars 2026 du thème de l'inspection.

Cadre légal de référence (non exhaustif) :

- *Code civil suisse du 10 décembre 1907* (CC ; RS 210).
- *Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012* (Cst-GE ; RS 131.234).
- *Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999* (Cst. ; RS 101).
- *Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950* (CEDH ; RS 0.101).
- *Convention pour la protection des Droits de l'Homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine du 4 avril 1997* (Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine ; RS 0.810.2).
- *Convention relative aux droits des personnes handicapées du 15 mai 2014* (CDPH ; RS 0.109).
- *Loi fédérale sur les professions médicales universitaires du 23 juin 2006* (LPMéd ; RS 811.11).
- *Loi fédérale sur les professions de la santé du 30 septembre 2016* (LPSan ; RS 811.21).
- *Loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées du 4 décembre 2009* (LGEPAGE ; J 7 20).
- *Loi sur la santé du 7 avril 2006* (LS/GE ; K 1 03).

- *Ordonnance sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme du 29 avril 2015* (Ordonnance sur les épidémies, OEp ; RS 818.101.1).
- *Règlement d'application de la loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées du 16 mars 2010* (RGEPA/GE ; J 7 20.01).
- *Règlement sur les institutions de santé du 9 septembre 2020* (RISanté/GE ; K 2 05.06).
- *Règlement sur les professions de la santé du 30 mai 2018* (RPS/GE ; K 3 02.01).

Références professionnelles (non exhaustives) :

- Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM), *Mesures de contrainte en médecine*, Berne, 2018
- Canton de Vaud, *Lignes directrices architecturales : Structures de soins ambulatoires Unités de soins Blocs opératoires*, Lausanne, 2020
- Confédération suisse, *Plan national de pandémie Suisse*, Berne, 2025
- Groupe d'expert-e-s pour la prévention des infections dans les réseaux médico-sociaux, *Prévention et contrôle de l'infection en cas d'infections respiratoires aiguës*, Berne, 2023
- Hygiène, Prévention et Contrôle de l'Infection (HPCI), Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV), *Conception et organisation d'une salle de soins*, Vaud, 2017
- Hygiène, Prévention et Contrôle de l'Infection (HPCI), *Précautions standard : Guide Romand pour la prévention des infections associées aux soins*, Suisse romande, 2017
- Hygiène, Prévention et Contrôle de l'Infection (HPCI), *Prévention de l'infection en pratique libérale : Support de formation à l'intention des professionnels travaillant en cabinet médical ou dentaire*, Vaud, 2019
- Hygiène, Prévention et Contrôle de l'infection (HPCI), *Mesures additionnelles aux précautions standard : Guide Romand pour la prévention des infections associées aux soins*, Suisse Romande, 2021
- Hygiène, Prévention et Contrôle de l'infection (HPCI), *Guide pratique 2024 de prévention et de traitement des infections en établissement médico-social – Vaud, Valais, Neuchâtel, Fribourg, Genève, Berne et Tessin*, Suisse romande, 2024
- Hygiène, Prévention et Contrôle de l'infection (HPCI), *Bonnes pratiques de gestion des excréta en établissements de soins chroniques et socio-sanitaires*, Vaud, 2024
- Office fédéral de la santé publique (OFSP), *Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie NOSO dans les établissements médico-sociaux de Suisse*, Suisse, 2025
- Office fédéral de la santé publique (OFSP), Commission fédérale pour les vaccinations, *Directives et recommandations : Plan de vaccination suisse 2025*, Suisse, 2025
- République et canton de Genève, *L'essentiel sur les droits des patients*, Genève, 2024

Légende du formulaire :

Oui = présent / complet / adapté / conforme ;

IN = incomplet / inadapté ;

Non = absent / non conforme ;

NO = non observé / non observable ;

NA = non applicable / ne concerne pas cette institution ;

« Délais » : le cas échéant, des délais de mise en conformité sont précisés.

Les inspectrices et inspecteurs du GRESI s'assurent que les mesures correctives nécessaires sont mises en place. En cas de persistance de déviation(s), les inspections et le travail administratif de suivi seront facturés 250 fr. par heure et par inspecteur, conformément au REmSanté (K 1 03.04 - Règlement fixant les émoluments perçus par le département chargé de la santé) et pourrait donner lieu à dénonciation aux autorités compétentes

CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTITUTION :

Nom de la médecin répondante ou du médecin répondant :

Nom de la directrice ou du directeur :

Nom de la responsable ou du responsable des soins :

Date du dernier arrêté de l'autorisation d'exploitation :

Date de la précédente inspection par le SMC :

Nombre de lits :

A. CADRE INSTITUTIONNEL			Oui	IN	Non	NO	NA
Mission et organisation des locaux							
1	Les activités correspondent à la mission.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Des mesures et moyens auxiliaires ciblés sont adaptés à la mission :						
	2.1	L'aménagement des espaces est adapté aux bénéficiaires accueillis ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	2.2	L'évacuation d'un bénéficiaire en urgence est garantie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Professionnels de la santé (PdS)							
3	Il existe une liste actualisée des PdS de l'établissement.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Les PdS sont au bénéfice d'une autorisation de pratiquer cantonale, conformément au cadre légal en vigueur.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Chaque PdS arbore distinctement son nom, son prénom et sa fonction sur sa tenue professionnelle.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Les tâches et responsabilités de chaque PdS sont consignées dans un cahier des charges ; le cas échéant, un organigramme représente les rapports hiérarchiques et fonctionnels.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	Les PdS ne peuvent fournir que les soins pour lesquels ils ont la formation reconnue et l'expérience nécessaire.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	Les PdS suivent une formation continue.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compétences et formations PCI							
9	9.1	L'établissement dispose d'un·e infirmier·ère répondant·e qualifié·e en matière de prévention et de contrôle des infections (PCI).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	9.2	Les tâches et responsabilités de l'infirmier·ère répondant·e PCI sont consignées dans un cahier des charges.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	9.3	Il existe un plan de formation continue en PCI pour le personnel.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Délégation des actes de soins							
10	Si des actes de soins sont délégués à des auxiliaires de soins, il existe :						
	10.1	Une procédure de délégation des soins validée par le PdS responsable ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	10.2	Une liste des actes de soins que les PdS peuvent déléguer ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	10.3	Une liste nominative tenue à jour des auxiliaires de soins délégataires et du responsable chargé de leur supervision ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	10.4	Une ou des attestations de la ou des formations reconnue·s suivie·s par les auxiliaires de soins délégataires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Système de gestion de la qualité							
11	Les activités médico-soignantes sont soumises aux principes suivants :						
	11.1	Les activités sont décrites dans des procédures (ou autres documents) tenues à jour et basées sur les recommandations de sociétés de disciplines reconnues ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	11.2	La documentation est accessible au personnel de l'établissement ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	11.3	La maintenance des dispositifs médicaux (DMx) est documentée et suivie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	La gestion de l'amélioration continue des pratiques médico-soignantes répond aux principes suivants :						
12	12.1	Il existe un support de déclaration des incidents ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	12.2	Il existe un système de gestion des incidents avec élaboration de rapports (analyse, mesures, évaluation des mesures) ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	12.3	Il existe un répertoire de suivi des incidents survenus dans le cadre de la mission de soins ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	12.4	La satisfaction, l'expérience et la participation des bénéficiaires sont intégrés au processus d'amélioration.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Documentation institutionnelle PCI							
	Il existe une documentation sur les précautions standard, notamment :						
13	13.1	Les indications et techniques d'hygiène des mains sont affichées dans les points stratégiques ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	13.2	Les indications de port d'équipements de protection individuelle (EPI) et sur la technique de pose et de retrait des EPI sont disponibles.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Il existe d'autres supports de références à disposition du personnel, notamment :						
	13.3	Une documentation sur les mesures additionnelles ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	13.4	Le « <i>guide pratique 2024 de prévention et de traitement des infections en établissement médico-social</i> » (hygiène, prévention et contrôle de l'infection, HPCI ; 2024).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques, constats :			Délais :				

B. PRÉVENTION DES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS			Oui	IN	Non	NO	NA
Hygiène des mains							
14	14.1	Les collaboratrices et collaborateurs soignants ont les ongles courts et naturels, ne portent pas de bijoux aux mains et aux poignets et n'ont pas de manches longues.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	14.2	Des distributeurs de solution hydro-alcoolique sont présents dans tous les points stratégiques.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	14.3	Les lavabos sont équipés de distributeurs de savon liquide neutre et d'essuie-mains en papier ainsi que de poubelles ouvertes (sans couvercle) ou à ouverture à pédale.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Équipement de protection individuelle (EPI)							
15	Les boîtes de gants, de masques et les surblouses sont stockés à l'abri des projections, de l'humidité, de la poussière et de la chaleur.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Équipement et matériel de soins							
16	Les activités propres (par exemple, le stockage) et les activités sales (par exemple, le nettoyage) ne sont pas mélangées.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17	Les dispositifs médicaux réutilisables destinés au recueil des excréta ou contenant des liquides biologiques sont retraités à l'aide d'un laveur-désinfecteur automatique, dont la date de maintenance est à jour.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion du linge							
Les circuits propres/sales sont planifiés dans le temps et dans l'espace afin d'éviter tout croisement du linge :							
18	18.1	Le linge propre est stocké dans un lieu fermé et sec, à l'abri du flux des personnes et de la poussière ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	18.2	Le linge plat (draps, linge, autres) et à usage interpersonnel (vêtements professionnels) sont lavés à 60°C minimum ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	18.3	La collecte interne du linge sale se fait dans des sacs à linge sale à l'aide de chariots strictement réservés à cet usage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des déchets							
19	19.1	Des conteneurs pour la collecte des déchets de soins présentant un danger de blessure sont présents.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	19.2	Le stockage des conteneurs pleins est effectué dans un lieu fermé et accessible aux seules personnes autorisées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion de l'environnement							
Les <u>revêtements horizontaux et verticaux</u> des locaux à risque de contamination sont non dégradés, lisses, sans joints, non poreux, lavables et résistants aux désinfections répétées, en particulier pour :							
20	20.1	Les plans de travail, crédences, placards, sols, murs des espaces dédiés à la préparation des soins ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	20.2	L'environnement immédiat (plan de travail, crédence, placards, parois) des espaces vidoirs et des laveurs-désinfecteurs à déjection humaine ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	20.3	Les crédences, murs, sols des sanitaires et les salles d'eau. <i>(NB : Tolérance du carrelage aux murs si les joints sont lisses et non dégradés)</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il existe un <u>plan de nettoyage</u> qui précise les produits et matériels utilisés, la fréquence et la personne responsable, particulièrement pour :							
21	21.1	Les espaces dédiés à la préparation des soins ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	21.2	Les espaces vidoirs ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	21.3	Les sanitaires et les salles d'eau.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22	La traçabilité des actions de nettoyage est complétée.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques, constats :			Délais :				

C. DROITS DES BÉNÉFICIAIRES		Oui	IN	Non	NO	NA
Dignité						
23	Le personnel adopte une attitude respectueuse envers les bénéficiaires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
24	L'intimité corporelle des bénéficiaires est respectée durant les soins.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Liberté personnelle et autodétermination						
Le libre choix est respecté, notamment :						
25	25.1 Le bénéficiaire a choisi son médecin ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	25.2 Le bénéficiaire a choisi l'institution.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
26	Le droit à la liberté de mouvement est respecté.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
27	Le bénéficiaire peut conserver sa liberté spirituelle et pratiquer sa religion.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sphère privée						
Des mesures organisationnelles et techniques appropriées sont mises en place pour que les données personnelles soient protégées contre tout traitement non autorisé :						
28	28.1 La confidentialité des informations personnelles et des informations relatives à la santé est protégée ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	28.2 L'accès aux dossiers médico-soignants papier est sécurisé ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	28.3 L'information d'une surveillance vidéo (si existante) est présente.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
29	Le droit aux liens avec l'extérieur est soutenu.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La volonté d'une personne de ne pas être importunée est respectée, notamment :						
30	30.1 Le bénéficiaire a le droit de fermer sa porte à clé ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	30.2 Le personnel frappe à la porte et attend d'être invité avant d'entrer dans l'espace privé du bénéficiaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Droit à l'information						
31	Les PdS s'assurent que le bénéficiaire a reçu les informations nécessaires sur son état de santé, les traitements et interventions possibles, afin de décider en toute connaissance de cause.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
32	Il existe une information écrite sur les droits et devoirs des bénéficiaires, les mesures de protection ou d'assistance prévues par le droit de protection de l'adulte et les conditions de son séjour.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
33	Des informations sur les voies de recours en interne et en externe sont transmises aux bénéficiaires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention de la maltraitance						
L'institution veille à ce que les bénéficiaires ne souffrent d'aucune maltraitance ou de soins insuffisants, notamment :						
34	34.1 Des mesures de prévention et de sensibilisation à la maltraitance/négligence sont mises en place ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	34.2	Il existe une marche à suivre d'intervention en cas de suspicion de maltraitance.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Directives anticipées (DA)							
Les mesures personnelles anticipées sont recherchées, notamment :							
35	35.1	Les informations échangées avec le bénéficiaire concernant les DA, notamment un refus de positionnement de sa part, sont documentées dans son dossier ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	35.2	Si elles existent, les DA sont accessibles.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Pour les bénéficiaires incapables de discernement :</i>							
Les mesures appliquées de plein droit sont respectées, notamment :							
36	36.1	L'identité du représentant dans le domaine médical (représentant thérapeutique) est documentée ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	36.2	Lorsque le bénéficiaire est privé de toute assistance extérieure, l'institution en avise l'autorité de protection de l'adulte ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	36.3	Les échanges concernant les volontés explicites ou présumées de la personne concernée quant aux soins proposés et à l'attitude sont documentés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mesures limitant la liberté de mouvement							
37	Il existe une procédure décrivant les démarches à entreprendre lors de la mise en place de mesures limitant la liberté de mouvement.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lors de l'utilisation de mesures limitant la liberté de mouvement, les éléments suivants sont présents dans le dossier médico-soignant du bénéficiaire :							
38	38.1	La description du processus décisionnel menant à l'instauration de la mesure (proportionnalité et subsidiarité) ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	38.2	La description détaillée de la mesure ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	38.3	L'évaluation argumentée du maintien de la mesure ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	38.4	Le nom du PdS responsable de la décision ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	38.5	L'information à la représentante ou au représentant dans le domaine médical du bénéficiaire de la mise en place de la mesure de contrainte et de la possibilité de demander l'interdiction ou la levée de la mesure auprès du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques, constats :			Délais :				

D. PRESTATIONS DE SOINS			Oui	IN	Non	NO	NA
Gestion des dossiers de soins							
39	Le dossier comprend toutes les pièces concernant le bénéficiaire, notamment :						
	39.1	L'anamnèse ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	39.2	Les informations sur l'entourage ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	39.3	Une évaluation des besoins ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	39.4	Les prescriptions médicales ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	39.5	Le résultat des examens cliniques et analyses effectuées ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	39.6	Les observations permettant le suivi ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	39.7	La traçabilité des soins effectués.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
40	Le dossier médico-soignant est archivé selon le cadre légal.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
41	Toute adjonction, suppression ou autre modification du dossier électronique est décelable : son auteur et sa date peuvent être identifiés.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention et promotion de la santé							
42	Des programmes de prévention sont proposés dans le cadre de la promotion de la santé.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une campagne de vaccination est organisée, selon les recommandations en vigueur, contre :							
43	43.1	La grippe saisonnière et le Covid-19 pour les bénéficiaires ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	43.2	La grippe saisonnière pour le personnel.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les bénéficiaires ont accès à :							
44	44.1	Un contrôle, au minimum une fois par année, avec leur médecin traitant ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	44.2	Un contrôle annuel chez le ou la dentiste ou l'hygiéniste dentaire ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	44.3	Des consultations par des spécialistes aussi souvent que nécessaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remarques, constats :			Délais :				

E. SUIVI DES MESURES CORRECTIVES 2025			Oui	IN	Non	NO	NA
45	<i>Selon l'établissement</i>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<u>Constats 2025</u>						
46	<i>Selon l'établissement</i>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<u>Constats 2025</u>						
47	<i>Selon l'établissement</i>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<u>Constats 2025</u>						
Remarques, constats :			Délais :				